

Seine-Maritime

Allouville-Bellefosse
Anneville-Ambourville
Anquetièreville
Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Himont
Canteleu
Caudebec-en-Caux
Duclair
Hautot-sur-Seine
Hénouville
Heurteville
Jumièges
La Bouille
La Cerlangue
La Mailleraye-sur-Seine
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Trait
Louvétot
Maulévrier-sainte-Gertrude
Mauny
Norville
Notre Dame de Bliquetuit
Petiville
Quevillon
Sahurs
Saint-Amoult
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Clair-sur-les-Monts
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boscherville
Saint-Maurice-d'Ételan
Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taille
Saint-Paër
Saint-Pierre-de-Manneville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint-Wandrille-Rançon
Tancaville
Touffreville-la-Câble
Touffreville-la-Corbeline
Triquerville
Vatteville-la-Rue
Villequier
Yainville
Yvetot
Yville-sur-Seine

REUNION DE BUREAU

Après avoir été légalement convoqué, le Bureau du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande s'est réuni le lundi 2 novembre 2020 à 18 heures en visio-conférence, sous la présidence de Jacques CHARRON.

ETAIENT PRESENTS :**TITULAIRES :**

Mmes BEAUFILS, PRESLES

MM. CHARRON, CORITON, DUVAL, GATINET, JUBERT, MIGRAINE, PERALTA, TALEB

SUPPLEANTS :

MM. LETHUILLIER, LEVILLAIN, MAUPIN

Mme DESSAUX (*non votant*)**AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. BELLANGER a donné pouvoir à M. DUVAL

Mme HOUSSAYE a donné pouvoir à M. LETHUILLIER

ETAIENT EXCUSES :

Mme MARTEAU

MM. DEJEAN DE LA BATIE, HAUGUEL,

ETAIT ABSENT :

M. VERGY

ETAIENT EGALEMENT EXCUSES :

Mmes DENIAU, BLONDEL (*suppléante*), LEMOINE (*suppléante*), LOUVEL (*suppléante*),
MASSET (*suppléante*), SINEAU-PATRY (*suppléante*), TAMARELLE-VERHAEGHE (*suppléante*)
et MM. FERAY (*suppléant*), DELALANDRE, MARIE (*suppléant*)

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Mmes DERVAUX, *directrice générale des services*, ALLARD, *responsable du pôle transition économique*, COLLINEAU, *responsable du pôle administration et mutualisation*, MOUDA, *secrétaire de direction*, REGNOUARD, DREAL Normandie, STEINER, *responsable du pôle eau et biodiversité*, VANOT, *responsable du pôle éducation et culture* et M. AUBIN, *responsable de l'unité Communication et Accueil*

Eure

Aizier
Barneville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouquelon
Bourneville
Caumont
Conteville
Corneville-sur-Risle
Etreville
Fouilbec
Fourmetot
Hauville
Honguemare-Guénouville
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Routot
Le Landin
Marais-Vernier
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
Saint-Mards-de-Blacarville
Saint-Pierre-du-Val
Saint-Ouen-des-Champs
Saint-Samson-de-la-Roque
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Saint-Thurien
Sainte-Croix-sur-Aizier
Sainte-Opportune-la-Mare
Tocqueville
Toutainville
Trouville-la-Haute
Vieux-Port

Commune associée

Sandouville

Seine-Maritime
 Allouville-Bellefosse
 Anneville-Ambourville
 Anquetierville
 Auzebosc
 Barouville
 Berville-sur-Seine
 Bois-Himont
 Canteleu
 Caudébec-en-Caux
 Ducdair
 Hautot-sur-Seine
 Henouville
 Heurteville
 Jumièges
 La Beuville
 La Cerlangue
 La Mailleye-sur-Saine
 Le Mesnil-sous-Jumièges
 Le Trait
 Louvetot
 Maulévrier-sainte-Gertrude
 Masny
 Norville
 Notre Dame de Biquetuit
 Petiville
 Quevillon
 Sâurs
 Saint-Arnoult
 Saint-Aubin-de-Crétot
 Saint-Clair-sur-les-Monts
 Saint-Gilles-de-Crétot
 Saint-Martin-de-Boscherville
 Saint-Maurice-d'Eléan
 Saint-Nicolas-de-Biquetuit
 Saint-Nicolas-de-la-Haie
 Saint-Nicolas-de-la-Taille
 Saint-Paer
 Saint-Pierre-de-Manneville
 Saint-Vigor-d'Ymonville
 Saint-Wandille-Rançon
 Tancarville
 Touffreville-la-Câble
 Touffreville-la-Corbeline
 Triquerville
 Vatteville-la-Fue
 Villequier
 Yainville
 Yvetot
 Ville-sur-Seine

Eure
 Azier
 Barneville-sur-Seine
 Berville-sur-Mer
 Bouqueton
 Bourneville
 Caumont
 Conteville
 Corneville-sur-Risle
 Etréville
 Foulbec
 Fourmetot
 Hauville
 Honquemare-Guenouville
 La Haye-Aubrée
 La Haye-de-Routot
 Le Landin
 Marais-Vernier
 Pont-Audemer
 Quillebeuf-sur-Seine
 Routot
 Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
 Saint-Mards-de-Biacarville
 Saint-Pierre-du-Vat
 Saint-Ouen-des-Champs
 Saint-Samson-de-la-Roque
 Saint-Sulpice-de-Grimbouville
 Saint-Thurin
 Sainte-Croix-sur-Aizier
 Sainte-Opportune-le-Mare
 Tocqueville
 Toutainville
 Trouville-la-Haule
 Vieux-Port

Commune associée
 Sandouville

Date de convocation	23/10/2020
Nombre en exercice	19
Nombre de présents	15
Dont nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants pour	15
Nombre de votants contre	0
Nombre d'abstentions	0
Date d'affichage	

N° 2020-11-112/ADMIN

GOVERNANCE	POLE ADMINISTRATION ET MUTUALISATION
Analytique	

AMORTISSEMENT DU MATERIEL – REGULARISATION COMPTABLE

Vu la délibération n°76/96 du 9 septembre 1996 ;

Vu la délibération n°94/97 du 17 octobre 1997 ;

Vu la délibération n°56/09 du 16 avril 2009, organisant l'amortissement des comptes 2182, 2183 et 2188, dans le cadre du plan comptable M 1-5-7 ;

Vu la délibération n°100/12 du 24 septembre 2012 suite à la mise en place du plan comptable M14 des communes de 3 500 à 9 999 habitants (délibération 179/10 du 13/12/2010) ;

Il est rappelé que dans le cadre de l'application de plan comptable M14 des communes de 3 500 à 9 999 habitants auquel est soumis le syndicat mixte du Parc et conformément aux articles L.2321-2 27 et R.2321-1 du CGCT, les dépenses réalisées sur les comptes 218 : immobilisations corporelles, sont obligatoirement soumises à l'amortissement.

Le Président propose aux membres du Bureau :

- d'amortir les dépenses réalisées sur le C/2181, sur une durée de 5 ans ;
- de régulariser l'inventaire de l'actif « RD03-2318 » concernant la « création d'un chemin au Marais Vernier » en 2005 pour un montant de 5 382,00 € et de l'amortir sur le seul exercice 2020.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE BUREAU DU SYNDICAT MIXTE :

- approuve les propositions du Président ;
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits dans la décision modificative au budget n° 1, de l'année 2020 pour régulariser cet amortissement ;
- donne mandat au Président pour signer les pièces afférentes au dossier.

Approuvée par le Bureau du Syndicat Mixte du PnrBSN, le 2 novembre 2020



Jacques CHARRON
 Président

CHAPITRE BUDGETAIRE	DEPENSES	RECETTES
	C/	C/